

# Que contient le pacte migratoire signé en 2016 entre l'UE et la Turquie ?

**FOCUS** - L'Union européenne débat ce jeudi du renouvellement du pacte migratoire conclu en 2016 avec la Turquie. En quoi consiste cet accord, et pourquoi revient-il sur la table des négociations ?

Par **Le Figaro**

Publié il y a 53 minutes,

Mis à jour il y a 51 minutes



Des migrants prennent un bateau près d'Edirne, dans le nord-ouest de la Turquie, alors qu'ils tentent d'entrer en Grèce en traversant la rivière Maritsa, le 1er mars 2020. YASIN AKGUL / AFP

Ce jeudi 24 juin, les Vingt-sept se réunissent à Bruxelles pour débattre de l'accord migratoire de 2016 qui lie l'Union européenne à la Turquie. Signé après la crise migratoire de 2015, il prévoit que le gouvernement turc prenne en charge les migrants passés illégalement en Europe, y compris les déboutés du droit d'asile. En échange, l'UE s'est engagé à soutenir financièrement Ankara. Quels sont les détails de cet accord et pourquoi revient-il sur la table des négociations ? *Le Figaro* fait le point.

- **Qu'est-ce que le pacte migratoire UE-Turquie ?**

Signé le 18 mars 2016, cet accord migratoire passé entre Bruxelles et Ankara a pour but de bloquer l'arrivée des migrants en Grèce. Depuis le 20 mars 2016, il prévoit le retour en Turquie de tout clandestin arrivé sur le territoire grec, n'ayant pas fait de demande d'asile ou dont la demande a été rejetée. En contrepartie, l'Union européenne a alloué six milliards d'euros à Ankara et, pour chaque Syrien renvoyé, à en «réinstaller» un autre bénéficiant du statut de réfugié depuis la Turquie dans un pays membre, dans la limite de 72.000 places.

- **Comment a-t-il fonctionné dans les faits ?**

La Turquie a actuellement la population de réfugiés la plus importante mondialement - près de 4 millions. Parmi eux, 3,6 millions sont des Syriens ayant fui le conflit dévastateur en cours dans leur pays depuis plus de 10 ans.

Principaux pays d'accueil dans le monde. *L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.*

L'accord de 2016 prévoyait un contrôle strict aux frontières par les forces de l'ordre turques avec le financement européen. Dans un premier temps, celui-ci a été appliqué scrupuleusement. D'après Didier Billion, directeur adjoint de l'IRIS interviewé par le site [toute l'Europe](#), «*juste avant l'accord, on estimait que 3500 réfugiés tentaient la traversée de la mer Égée chaque jour. Après le 18 mars, on est tombé à une quarantaine par jour.*» Une chute drastique du nombre de départs avait donc pu être constatée, comme le rappelle [le journal Le Monde](#), qui fait état de 200.000 migrants qui avaient gagné les îles grecques entre décembre 2015 et fin février 2016, versus 3500 un an plus tard sur la même période.

Toutefois, toutes les conditions n'ont pas été respectées par la Turquie, notamment concernant la stricte équivalence entre le nombre de clandestins renvoyés par l'Union européenne et le nombre de réfugiés envoyés par la Turquie. Dans les faits, à l'été 2019, 21.163 réfugiés syriens avaient été envoyés en Europe dans le cadre de l'accord, tandis que 1843 clandestins entrés irrégulièrement en Grèce avaient été renvoyés en Turquie, soulignant également nos confrères [du Monde](#).

- **Pourquoi revient-il sur la table des négociations ?**

L'une des pommes de discorde entre les deux parties concerne le financement ; l'Union européenne a bien versé l'intégralité des six milliards d'euros promis à la Turquie, via le financement d'organisations humanitaires. Or depuis 2016, le gouvernement turc réclame que cet argent lui soit reversé directement. Il assure avoir investi 40 milliards d'euros, selon le site Toute l'Europe. Pour le géopolitologue Didier Billion, il n'est pas possible de vérifier ces chiffres, mais il se pourrait bien que *«la Turquie ait dépensé bien plus pour les réfugiés que les 6 milliards reçus de l'Union européenne»*.

La Turquie appelle donc à revoir l'accord depuis 2017. En septembre 2019, le nombre de clandestins arrivés depuis la Turquie avait dépassé les 10.000 aux frontières avec la Grèce, selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés. En 2020, l'ONU affirme que le gouvernement turc a laissé plus de 15.000 migrants, principalement syrien, se diriger vers la frontière grecque.

Après de nombreux échanges houleux sur les sujets, plusieurs points de friction et de chantage, le Conseil européen a donné son accord de principe pour le renouvellement de l'accord passé avec la Turquie en 2016. La commission européenne a transmis mardi dernier sa proposition aux États membres - qui consiste à débloquer 3 milliards d'euros pour la période allant de 2022 à 2024, complétant les 535 millions d'euros déjà transmis en 2021. Aujourd'hui donc, l'UE s'apprête à renouveler l'accord, y compris dans son volet financier.